

ARRETE MUNICIPAL n° 2025-044

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Route de la Chapelle du Puy

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R411.27 et R411.4,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par l'entreprise NGE – 26 Route des Vernes – 74370 Annecy/Pringy relative à des travaux de terrassement pour raccordement électrique pour le compte d'Enedis.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable des chantiers courants,

ARRETE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement des chantiers la circulation route de la Chapelle du Puy, au droit du n° 219, sera interdite sauf 7 jours dans la période **du 19/05/2025 au 20/06/2025**.

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux via la Route d'Annecy, Route de la Tire et Route de Charafine.

Article 3 :

La circulation, route de la Chapelle du Puy, sera tolérée pour les véhicules de secours ainsi que les véhicules agricoles.

Article 4 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (hserwan@ext.nge.fr)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

SAINT-JORIOZ,
Le 04/04/2025

Le Maire,
Michel Béral

